

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 4 septembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 août 2024

Objet
N° 24/06/05
Acquisition des niveaux supérieurs de la gare de Vallorcine * Demande de subvention « Fonds Vert – Recyclage foncier »

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET

Représentés M. François COUTAGNE donne procuration à Mme Maryvonne ALVARD

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

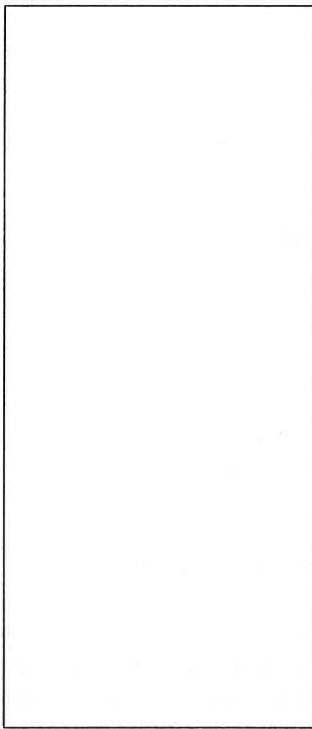
Secrétaire de séance Mme Maryvonne ALVARD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2015, la commune discute avec la SNCF pour acquérir les deux niveaux supérieurs de la gare de Vallorcine afin d'y réaliser des logements sociaux. Suite à de nombreuses discussions, un accord de vente de la SNCF a été obtenu, concernant les deux seuls niveaux supérieurs. Après une étude de faisabilité avec le "Pôle de compétences" du Conseil Départemental, nous savons que la réalisation de cette rénovation est possible et réalisable par un bailleur, dans la mesure où la commune porte l'acquisition. Cette rénovation est essentielle au maintien de la population locale.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention « Fonds Vert – Recyclage foncier » avec le plan de financement ci-après :

DEPENSES

Principaux postes de dépenses	Montant HT TVA non récupérable
Dépenses d'investissement	
<i>Acquisition des étages supérieurs et des caves de la gare de Vallorcine</i>	176 000.00€
TOTAL	176 000.00€



Ressources	Type d'aide		
ETAT	Fonds Vert – Recyclage foncier	140 800€	80.00%
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES		140 800.00€	80.00%
Autofinancement		35 200.00€	20.00%
TOTAL GENERAL		176 000.00 €	100%

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention « Fonds Vert – Recyclage foncier »;
 - **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 10/09/2024
Télétransmis en Préfecture le : 10/09/2024
Notifié ou publié le : 10/09/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches